

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 21 janvier 2025 à 19h30

Sous la Présidence de M. **BIOULAC** Yves, Maire

Présents : Mme **AUGADE** Corinne, M. **CANTAGREL** Michel, Mme **CAZES** Françoise, M. **AFFRE** Gérard, M. **VASSEUR** Marc et Mme **ROZIERES** Magalie.

Excusés : M. **VOLPELIER** Nicolas, Mme **FROMENT** Martine et M. **DALLO** Alexandre

Absente : Mme **VILLARET** Marianne

ORDRE DU JOUR :

- Compte rendu de la dernière réunion
- Délibération d'approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie.
- Orientation budgétaire.
- Délibération pour demande de subvention DETR-DCIL et autres financeurs pour le financement du projet de désimperméabilisation du Pré de la Clastre, création d'un parking en bordure Est du bourg et rénovation du bâtiment dénommé « les garages » en vue d'y emménager des locaux associatifs et de développement des circuits courts locaux.
- Délibération pour l'achat d'un garage cadastré AD 182.
- Avancement des projets en cours
- Délibération pour lancer la procédure de vente de chemins ruraux :
 - Trescanous
 - Rives
 - Vialaret
 - Mas de Carlat
 - Impasse des Thermes
 - Colombier
 - Voie ferrée.
- Questions diverses.

1-Compte rendu de la dernière réunion.

Le compte rendu est adopté par l'ensemble du conseil municipal.

2- Délibération d'approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

- Simplifications administratives avec les adhérents ;
- Composition du Conseil d'Administration ;
- Attributions du Conseil d'Administration ;
- Rôle du directeur de l'Agence ;
- Commissions de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de notre commune à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

3-Orientation budgétaire :

Afin de préparer le budget primitif 2025, le débat est ouvert sur les projets à inscrire :

- Dissimulation des réseaux autour de l'église de la Roque Valzergues pour un coût estimé à 152 368,02 € HT avec une participation de la commune de 69 189,13 € TTC.
- Mise en valeur de l'église de la Roque Valzergues pour un coût estimé à 33 250,05 € HT avec une participation du SIEDA de 5 934 € soit un coût pour la commune 32 779, 26 € TTC.
- Parking perméabilisé et aménagement d'un local pour les associations, coût estimé à 592 333 € TTC
- Réhabilitation d'une bâtisse et aménagement de deux appartements, création d'un espace de stationnement attaché aux deux logements, coût estimé à 478 151 € TTC
- Achat de terrains 11 722 €
- Etude d'un projet photovoltaïque, coût 3 920 €

Après discussion la totalité des travaux seront inscrits au budget primitif et en fonction du montant des subventions certains projets seront remis à plus tard.

4- Délibération pour l'achat d'un garage cadastré AD 182.

Le conseil municipal réfléchit à l'achat de ce garage afin d'y installer un commerce. Le conseil municipal décide d'étudier une autre piste à proximité de l'épicerie.

Le conseil municipal décide d'étudier les deux solutions avant de se positionner.

5- Avancement des projets en cours

Dépôt des dossiers DETR et Fonds Vert. Il reste à envoyer les dossiers Région et prendre la délibération suivante :

- **Délibération pour demande de subvention DETR-DCIL et autres financeurs pour le financement du projet de désimperméabilisation du Pré de la Clastre, création d'un parking en bordure Est du bourg et rénovation du bâtiment dénommé « les garages » en vue d'y emménager des locaux associatifs et de développement des circuits courts locaux.**

Monsieur le Maire expose que le projet, dont il a été débattu à diverses reprises, de désimperméabilisation du Pré de la Clastre ainsi que les aménagements connexes consistant en l'implantation d'un parking en bordure du village, côté Est, ainsi qu'en une réhabilitation complète du bâtiment dénommé « les garages » représente un coût prévisionnel estimé sur la base d'un avant-projet définitif à 493 610,43 € HT soit 592 332,52 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), mais également, d'autres organismes publics.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux / HT
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	111 460,43 €	22,58 %
Région	Transition énergétique Désimperméabilisation	55 728,93 €	11,29 %
Département	Cœur de village Tranche 1 & 2	74 041,56 €	15,00 %
Agence de l'eau	Désimperméabilisation	109 141,50 €	22,11 %
Auto-financement			
Fonds propres	Commune	60 988,22 €	24,01 %
Emprunt	CRCA 20 ans 3,70 %	100 000,00 €	20,24 %
Total HT		493 610,43 €	

Monsieur le Maire indique qu'à ces montants, il convient de rajouter la part de TVA qui n'est pas prise en charge par le FCTVA, soit 3,596 % représentant un montant de 17 713,80 € qui seront autofinancés par la commune.

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Dépôt de permis de construire :	février – mars 2025
Date de lancement de l'appel d'offre :	février - avril 2025
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération :	Mai-juin 2025
Date prévisionnelle de fin de l'opération :	Juin à septembre 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 493 610,43 € HT, soit 592 332,52 € TTC
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention de 111 460,43 € auprès de l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL, 55 728,93 € auprès de la Région Occitanie, et 74 041,56 € auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron, et 109 141,50 € auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

6- Délibération pour lancer la procédure de vente de chemins ruraux

Monsieur le Maire propose de lancer en 2025 une nouvelle enquête publique concernant la vente de chemins ruraux, de voies communales et l'achat de terrains suite à plusieurs demandes de régularisation :

- Trescanous : vente d'une partie de la voie communale et achat d'une partie du terrain de M. BRU.
- Vialaret : échange d'un chemin et réouverture d'un contournement par M. TALBOT en remplacement de la route communale qu'il a fermée sans autorisation.
- Mas de Carlat : vente d'une partie d'un chemin rural.
- Rives : vente d'un chemin rural si M. Foucras achète les terrains de part et d'autre à la commune.
- Impasse des Thermes : vente d'une partie de la voie communale à M. Cellier Alexandre.
- Voie ferrée PN 84

7- Questions diverses.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il va prendre un avocat afin de faire nommer un expert pour le préjudice de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire explique qu'il n'a à ce jour pas de retour pour le pont du canal malgré des relances régulières.

Mme Rozieres et Mme Cazes se proposent d'étudier la procédure pour récupérer les tombes à l'abandons au cimetière de Saint Saturnin de Lenne.

Séance levée à 21h



Handwritten signatures in blue ink, including names like Cazes, Rozieres, and Talbot.